Stage après master 2

Par **Guillaume81**, le **02/05/2018** à **22:07**

Bonsoir,

Je rentre l'année prochaine en L1 de droit et je souhaite devenir notaire.

Et j'ai appris qu'il y avait un stage de deux ans à faire après le master 2 et je souhaiterai savoir si il est possible de faire ce stage à l'étranger ?

Je pense à des endroits comme Sidney ou encore Dubaï.
Ce sont des villes dans les quelles j'ai toujours voulu aller et aimerai profiter de mon stage pour en visiter au moins une.

Si ce stage est impossible hors Europe est-il possible dans des pays d'Europe ?

Merci de vos réponses

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/05/2018** à **07:57**

Bonjour

Le stage est là pour vous permettre de vous confronter à la pratique et non pour faire du tourisme.
Si encore vous aviez le projet de vous installer dans l'une de ces villes, j'aurais dit pourquoi pas. Et encore, le mieux aurait été de faire votre formation là-bas. En effet, le droit notarial en France n'est pas le même là-bas.
Déjà, il faut toujours vérifier que la profession de notaire existe bien dans ces pays.
Ici c'est les cas. Mais le droit est bien différent.
En Australie c'est le système de la common law.
Aux EAU, il parait que le système juridique est très proche du système français, mais il y a aussi une très forte influence de l'islam, de la Common law et de la tradition égyptienne
http://legiglobe.rf2d.org/emirats-arabes-unis/2013/07/29/

Bref si vous voulez être notaire en France, il faut faire votre formation et votre stage en France.
Si vous voulez être notaire en Australie, il faut faire votre formation et votre stage en Australie.

Par **Guillaume81**, le **05/05/2018** à **14:27**

D’accord merci

Par **Visiteur**, le **05/05/2018** à **23:34**

Bonsoir,

J'adore cette phrase, c'est tellement bien dit: [citation]Le stage est là pour vous permettre de vous confronter à la pratique et non pour faire du tourisme. [/citation] [smile41] [smile16][smile4]

Trêve de plaisanterie: un ami, qui est devenu notaire (ou du moins réalise actuellement ce fameux stage), m'avait parlé de Masters de droit notarial en France avec une partie au moins du stage à réaliser à l'étranger, justement pour permettre des approches de droit comparé de la profession et qui pourrait peut être vous permettre d'exercer à l'étranger par la suite si vous l'envisagez.
Il me semble qu'il y a un M2 de ce type à Sceaux.

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés